



Invitation à une réunion publique Plan Local d'Urbanisme

21 mars 2018 – 18 heures

En mairie 1^{er} étage

Le mot du Maire

Dampierre-les-Bois engage la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La révision du PLU a pour objectif d'organiser le développement de la commune pour les 15 années à venir, en prenant compte des changements du contexte territorial (gare TGV, Hôpital...). Elle doit notamment permettre l'accueil de nouveaux ménages grâce à la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement.

Il est important que nous puissions tous réfléchir au devenir de notre commune. Je vous invite à être présent le **21 mars prochain à 18 h** pour apporter vos réflexions afin de contribuer ainsi à la révision du PLU.

Cette première réunion portera sur le **diagnostic communal** (population, habitat, activités et emplois, analyse urbaine et paysagère, environnement...). Elle exposera également **les premières orientations d'avenir pour Dampierre-les-Bois**.

Je vous rappelle que depuis le début de la démarche un classeur est mis à votre disposition en mairie. Il contient les documents d'études d'élaboration du PLU. Un registre accompagne ce classeur où vous pourrez venir déposer vos remarques.

Marc TIROLE

Une démarche participative conduite par la ville

Qu'est qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le plan local d'urbanisme fixe les règles générales d'utilisation des sols et permet d'organiser et de prévoir le développement d'une commune.

C'est un document juridique opposable à toute personne publique ou privée qui souhaite construire, étendre ou modifier un bâtiment.

Qui élabore le PLU ?

Le PLU est élaboré sous la responsabilité du Conseil municipal, dans une démarche participative.

Quelles sont les étapes importantes ?

L'élaboration du PLU a commencé en mai 2017 et s'achèvera en décembre 2019.

Trois grandes étapes rythment la démarche :

Le diagnostic

Comprendre les dynamiques en cours, identifier les problèmes pour proposer des solutions adaptées.

Le projet (PADD)

Définir les intentions politiques de développement pour les quinze ans à venir.

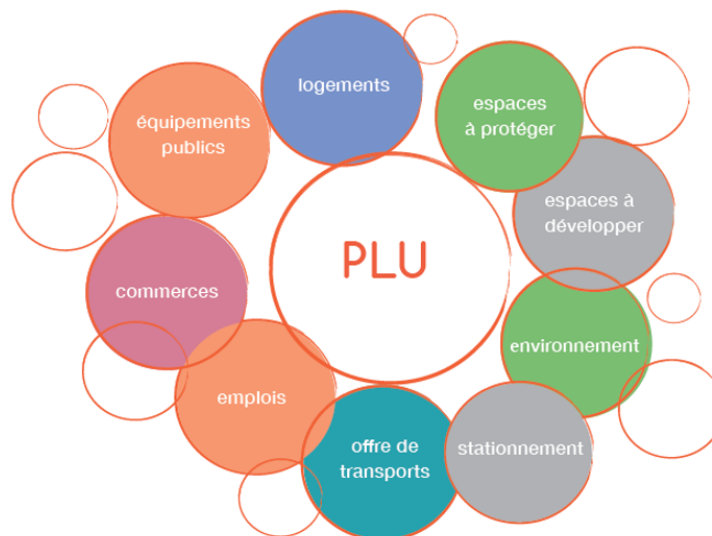
La traduction réglementaire

Fixer les règles à respecter pour toute demande de travaux.

La place des habitants dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

En quoi suis-je concerné ?

- ✓ Le PLU concerne de nombreux domaines de ma vie quotidienne (logements, environnement, commerces, stationnement...)
- ✓ Je dois respecter le PLU pour toute nouvelle construction



Comment puis-je participer ?

Je m'informe

Un dossier d'information est disponible en mairie pour consultation. Il contient entre autre :

- ✓ Les documents administratifs (délibérations, etc.),
- ✓ Les documents de travail de la commission municipale PLU,
- ✓ Les versions provisoires des pièces constitutives du PLU.

Je m'exprime

- ✓ Aux réunions publiques lors des temps forts de la démarche,
- ✓ Dans le registre d'enquête disponible à la mairie,
- ✓ Par simple courrier,
- ✓ Lors de l'enquête publique.

Les grands rendez-vous avec les habitants

